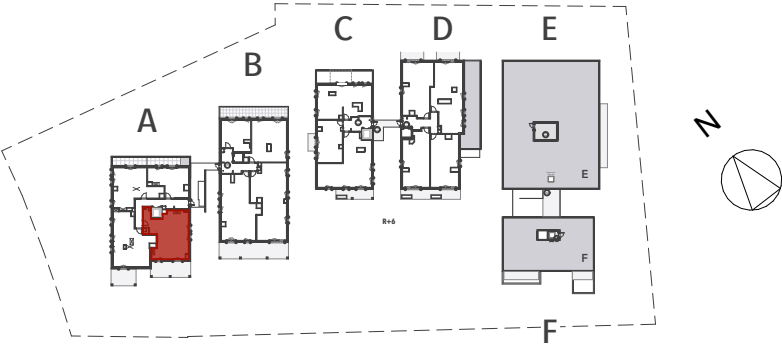




48 Avenue de Rochefort  
55 avenue Daniel Hedde  
17200 Royan

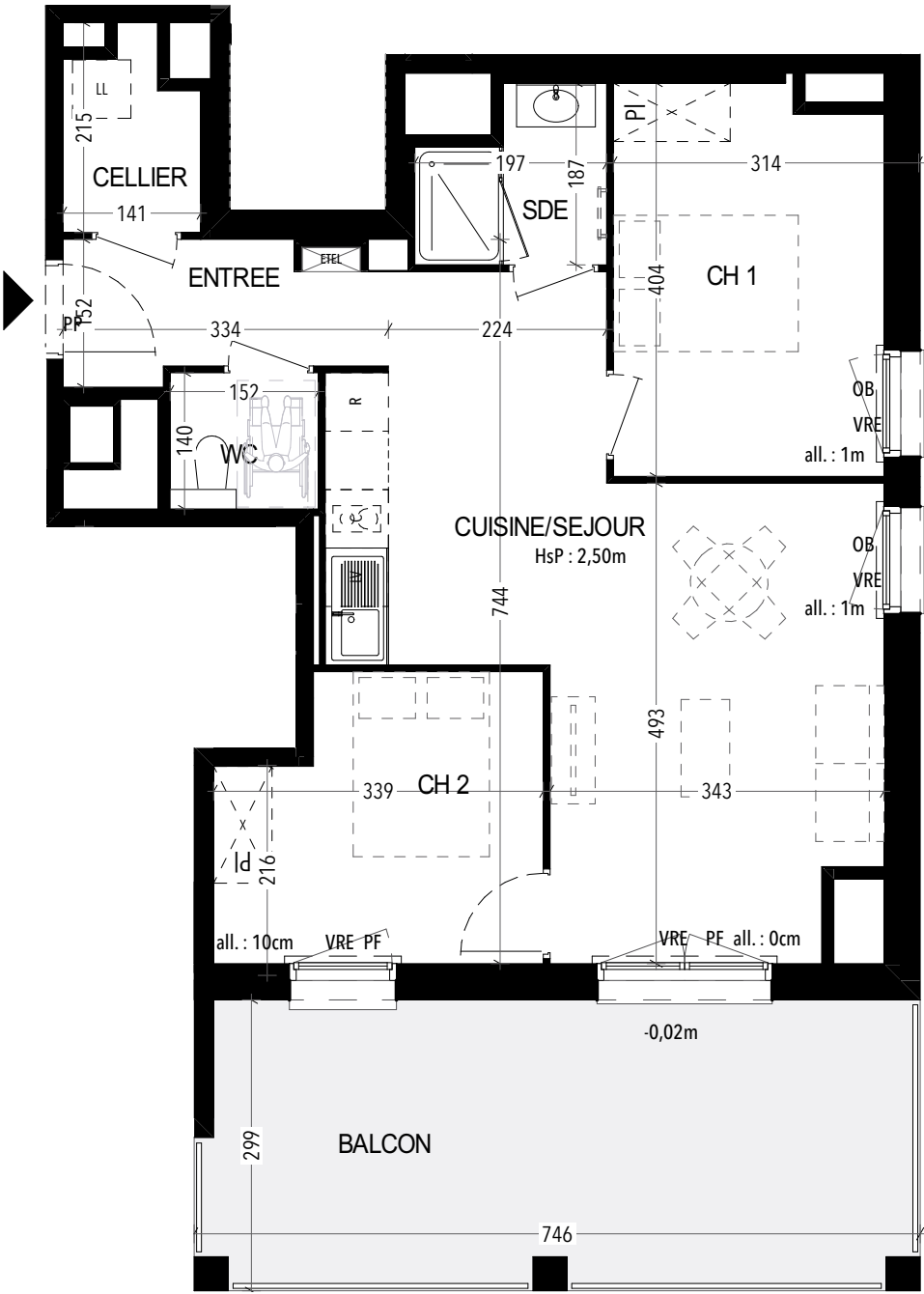


A601 - T3 - R+6

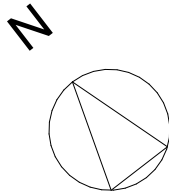
| Pièces         | Surfaces |
|----------------|----------|
| CUISINE/SEJOUR | 26,21    |
| CH 1           | 10,93    |
| CH 2           | 9,16     |
| ENTREE         | 4,40     |
| SDE            | 3,08     |
| CELLIER        | 2,53     |
| WC             | 2,19     |
| 58,50 m²       |          |
| BALCON         | 21,63    |
| 21,63 m²       |          |

- Dgt. Dégagement
- Rgt. Rangement
- PL. Placard
- R Emplacement réfrigérateur
- LL Emplacement lave-linge
- LV Emplacement lave vaisselle
- C Emplacement cuisinière
- PP Porte palière
- PF Porte fenêtre
- OF Fenêtre ouvrant à la française
- OB Fenêtre oscillo-battante
- CO Fenêtre coulissante
- VRE Volet roulant électrique
- VR Volet roulant manuel
- All: Allège menuiserie
- ETEL Espace technique électrique logement
- HSP Hauteur sous plafond

Zone de faux plafond



Bâtiment A



Maître d'ouvrage :



Architectes :

Atelier DUNE LIANG Minh Architecte    DANIN Architecture

Document non contractuel. Le promoteur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues a des impératifs d'ordre technique, administratif ou normatif.L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications pour des raisons techniques ou administratives pourront être apportées sur les plans. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire feront foi. En conformité au Décret n°2015-1170 du 24 décembre 2015 Art. R. 111-18-2, la vente de ce logement nécessitera la signature par le propriétaire-occupant d'une dérogation à la réglementation accessibilité. Le plan du logement correspondant au logement réalisé avec les travaux modificatifs demandés par l'acquéreur et le plan du logement conforme aux règles prévues au I doivent être fournis à l'acquéreur et annexés au contrat de travaux modificatifs de l'acquéreur. Si ce contrat de travaux modificatifs de l'acquéreur est conclu avant la signature de l'acte authentique de vente, les deux plans sont en outre annexés à l'acte authentique de vente.

21/07/2025  
17/09/2025

Indice : 0